

L'an deux mille dix

Le 9 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de **FIGEAC** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame **Nicole PAULO**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Madame le Maire le 2 avril 2010.

Présents : Mmes et Ms PAULO, MALVY, MELLINGER, COLOMB, LAVAYSSIERE, SERCOMANENS, SOTO, EXIGA, MOLINA, LUGAN, GAREYTE, ALVAREZ, CAUDRON, LUIS, BRU, JOURDAN, PAGES, LAJAT, FIACRE, BODI, BALDY, LOREDO, LAGRANGE, CHABAUD, REYNES, KREULE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme JOURDON à M. MELLINGER,  
Mme AURIERES à M. ALVAREZ,  
Mme NAJM à M. LAVAYSSIERE.

Secrétaire de séance : M. MELLINGER.

---

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2010 est adopté par 28 voix POUR, 1 ABSTENTION (Loredo).

---

**COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2009 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (EAU ET ASSAINISSEMENT, AFFAIRES ECONOMIQUES, INFORMATIONS MUNICIPALES ET TRANSPORT PUBLIC URBAIN)**

Rapporteur : M. Malvy

Madame le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle ne peut présider les séances où le compte administratif est débattu.

Cet article précise que le Maire peut assister à la discussion, répondre aux éventuelles questions, mais doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Martin Malvy comme Président de séance.

Monsieur Malvy donne lecture des rapports de présentation et il propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2009 de la Commune, des Services de l'Eau, de l'Assainissement, des Affaires Economiques, des Informations Municipales et du Transport public de personnes comme suit et d'en constater les identités de valeurs avec le compte de gestion du Comptable du Trésor.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des comptes administratifs, entendu les rapports de présentation et en avoir délibéré :**

**ADOpte le compte administratif 2009 de la Commune, des Services de l'Eau, de l'Assainissement, des Affaires Economiques, des Informations Municipales et du Transport public de personnes comme suit :**

## **I - BUDGET PRINCIPAL**

<b>SECTION</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Réalizations</b>	<b>Restes à réaliser</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	9 610 100,00	4 788 932,76	4 427 900,00
Recettes	9 610 100,00	5 968 223,15	2 675 700,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	13 337 000,00	11 733 443,71	
Recettes	13 337 000,00	13 433 807,89	
<b>Excédent de fonctionnement de clôture</b>		1 700 364,18	
Excédent d'investissement de clôture		1 179 290,39	
Besoin de financement			1 752 200,00
<b>TOTAL</b>		2 879 654,57	

**Excédent net : 1 127 454,57 €**

**Voté par 25 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Lored, Lagrange, Kreule).  
Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote.**

**CONSTATE les identités de valeurs avec les comptes de gestion du Comptable du Trésor.**

## **II – BUDGET DE L'EAU**

<b>SECTION</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Réalizations</b>	<b>Restes à réaliser</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	1 335 000,00	405 354,80	267 300,00
Recettes	1 335 000,00	1 200 408,89	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	1 166 000,00	740 489,88	
Recettes	1 166 000,00	1 157 241,91	
<b>Excédent de fonctionnement de clôture</b>		416 752,03	
Excédent d'investissement de clôture		795 054,09	
Besoin de financement			267 300,00
<b>TOTAL</b>		1 211 806,12	

**Excédent net : 944 506,12 €**

**Voté par 25 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Lored, Lagrange, Kreule).  
Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote.**

**CONSTATE les identités de valeurs avec les comptes de gestion du Comptable du Trésor.**

### **III- BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

<b>SECTION</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Réalisations</b>	<b>Restes à réaliser</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	6 131 000,00	2 168 544,43	3 886 500,00
Recettes	6 131 000,00	2 109 845,33	3 622 700,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	777 000,00	439 274,68	
Recettes	777 000,00	713 449,59	
<b>Excédent de fonctionnement de clôture</b>		274 174,91	
Résultat d'investissement de clôture		58 699,10	
Besoin de financement			263 800,00
<b>TOTAL</b>		215 475,81	

**Résultat net : - 48 324,19 €**

**Voté par 25 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Lored, Lagrange, Kreule).  
Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote.**

**CONSTATE les identités de valeurs avec les comptes de gestion du Comptable  
du Trésor.**

### **IV – BUDGET AFFAIRES ECONOMIQUES**

<b>SECTION</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Réalisations</b>	<b>Restes à réaliser</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	43 000,00	42 006,73	
Recettes	43 000,00	3 601,54	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	115 600,00	57 703,03	
Recettes	115 600,00	128 222,38	
<b>Excédent de fonctionnement de clôture</b>		70 515,35	
Résultat d'investissement de clôture		38 405,19	
Besoin de financement			
<b>TOTAL</b>		32 110,16	

**Excédent net : 32 110 ,16 €**

**Voté par 25 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Lored, Lagrange, Kreule).  
Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote.**

**CONSTATE les identités de valeurs avec les comptes de gestion du Comptable  
du Trésor.**

## V – BUDGET INFORMATIONS MUNICIPALES

SECTION	Crédits ouverts	Réalizations	Restes à réaliser
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	18 610,00		
Recettes	18 610,00	18 617,52	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	127 000,00	116 873,66	
Recettes	127 000,00	121 300,73	
<b>Excédent de fonctionnement de clôture</b>		4 427,07	
Excédent d'investissement de clôture		18 617,52	
Besoin de financement			
<b>TOTAL</b>		23 044,59	

**Excédent net : 23 044,59 €**

**Voté par 25 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Loredo, Lagrange, Kreule).  
Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote.**

**CONSTATE les identités de valeurs avec les comptes de gestion du Comptable du Trésor.**

## VI – BUDGET TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES

SECTION	Crédits ouverts	Réalizations	Restes à réaliser
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	293 000,00	284 131,04	
Recettes	293 000,00	197 222,51	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	506 800,00	482 417,56	
Recettes	506 800,00	562 541,70	
<b>Excédent de fonctionnement de clôture</b>		80 124,14	
Résultat d'investissement de clôture		86 908,53	
Besoin de financement			
<b>TOTAL</b>		- 6 784,39	

**Résultat net : - 6 784,39 €**

**Voté par 25 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Loredo, Lagrange, Kreule).  
Madame le Maire s'étant retirée au moment du vote.**

**CONSTATE les identités de valeurs avec les comptes de gestion du Comptable du Trésor.**

---

## **BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2010**

Rapporteur : M. Malvy

Monsieur Martin MALVY donne lecture du rapport de présentation du projet de budget primitif principal pour l'exercice 2010.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif, entendu le rapport de présentation de ce projet et en avoir délibéré :**

**ADOpte le Budget Primitif 2010 de la Commune comme suit :**

### **- BUDGET PRINCIPAL :**

<b>SECTION</b>	Reports 2009	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	4 427 900 €	4 166 200	8 594 100
Recettes	2 675 700 €	5 918 400	8 594 100
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	-	13 550 000	13 550 000
Recettes	-	13 550 000	13 550 000

**Vote par 25 voix POUR, 4 CONTRE (Loredo, Lagrange, Reynes, Kreule).**

### **BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009**

Rapporteur : M. Malvy

Conformément à l'instruction comptable M 14, le Conseil Municipal au vu du Compte Administratif adopté et voté le 9 avril 2010, avec un excédent de fonctionnement de 1 700 364,18 €,

DECIDE, après en avoir délibéré, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 comme il suit :

- **300 000,00 € sont affectés en section de fonctionnement au compte 002 du Budget Primitif 2010 : excédent antérieur reporté ;**
- **1 400 364,18 € sont affectés en section d'investissement au compte 1068 du Budget Primitif 2010 : excédent de fonctionnement capitalisé.**

**Vote par 26 voix POUR, 2 CONTRE (Loredo, Lagrange) et 1 ABSTENTION (Kreule).**

## **VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES**

Rapporteur : M. Malvy

En cohérence avec le budget primitif 2010 tel qu'il vient d'être approuvé, je vous propose une augmentation uniforme de 1,5 % des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2010.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**VOTE les taux 2010 de la taxe d'habitation et des taxes foncières tel qu'il suit :**

<b>Taxes</b>	<b>Taux 2009 (rappel)</b>	<b>Taux 2010</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	<b>11,29 %</b>	<b>11,46 %</b>
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	<b>23,54 %</b>	<b>23,89 %</b>
<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	<b>166,76 %</b>	<b>169,15 %</b>

**Vote par 26 voix POUR, 2 CONTRE (Loredo, Lagrange) et 1 ABSTENTION (Kreule)**

---

## **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Rapporteur : Monsieur MALVY

Je vous propose d'individualiser le vote des subventions associations.

**En effet, l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire ».**

**Ainsi, les élus municipaux exerçant des responsabilités au sein des associations subventionnées ne peuvent participer aux débats ni aux votes des délibérations, ni directement ni par le biais d'une procuration.**

**Il appartient à chaque élu concerné de veiller au respect de ces dispositions au moment du vote des subventions communales aux associations pour l'année 2010.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE les subventions de fonctionnement au secteur associatif telles que définies au tableau annexé à la présente délibération.**

**Voté à l'unanimité des présents et représentés à l'exception de :**

- **Mr Mellinger qui ne prend pas part au débat ni au vote de la subvention à l'association « ACTE »,**
- **Mr Lavayssière qui ne prend pas part au débat ni au vote de la subvention à l'association « Comité de gestion de l'Aérodrome Figeac-Livernon »,**
- **Mme Molina qui ne prend pas part au débat ni au vote de la subvention à l'association « Lire à Figeac – Fête du Livre »,**
- **Mr Gareyte qui ne prend pas part au débat ni au vote de la subvention à l'O.I.S.,**
- **Mr Alvarez qui ne prend pas part au débat ni au vote de la subvention à l'Association du Souvenir et de la Paix,**
- **Mr Pagès qui ne prend pas part au débat ni au vote de la subvention à l'O.I.S.,**
- **Mme Fiacre qui ne prend pas part au débat ni au vote de la subvention à l'association des « Amis du Musée Champollion »,**
- **M. Baldy qui ne prend pas part au débat ni au vote de la subvention à l'association « Projets tutorés à l'I.U.T. »,**
- **Mme Lagrange qui ne prend pas part au débat ni au vote de la subvention à l'association « Texas Country Célé ».**

**Voté par 25 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Loredon, Lagrange, Reynes, Kreule).**

---

## **BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2010 - EAU ET ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : M. Malvy

Monsieur Martin MALVY donne lecture du rapport de présentation du projet des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2010.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des projets de budgets primitifs des services de l'eau et de l'assainissement, avoir entendu les rapports de présentation et en avoir délibéré :**

**ADOpte les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement de la Commune comme suit :**

**- BUDGET DE L'EAU**

<b>SECTION</b>	Reports 2009	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	267 300 €	1 084 400	1 351 700
Recettes	-	1 351 700	1 351 700
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	-	1 082 300	1 082 300
Recettes	-	1 082 300	1 082 300

**- BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

<b>SECTION</b>	Reports 2009	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	3 886 500 €	409 200	4 295 700
Recettes	3 622 700 €	673 000	4 295 700
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	-	789 300	789 300
Recettes	-	789 300	789 300

**Vote par 25 voix POUR, 4 CONTRE (Loredo, Lagrange, Reynes, Kreule).**

---

**BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2010 - AFFAIRES ECONOMIQUES**

Rapporteur : M. Malvy

Monsieur Martin MALVY donne lecture du rapport de présentation du projet de budget annexe des affaires économiques pour l'exercice 2010.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif « Affaires économiques », entendu le rapport de présentation et en avoir délibéré :**

**ADOpte le budget annexe des Affaires Economiques de la Commune comme suit :**

**– BUDGET DES AFFAIRES ECONOMIQUES**

<b>SECTION</b>	Reports 2009	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	-	84 000	84 000
Recettes	-	84 000	84 000
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	-	110 000	110 000
Recettes	-	110 000	110 000

**Vote par 25 voix POUR, 2 CONTRE (Loredo, Lagrange) et 2 ABSTENTIONS (Reynes, Kreule).**

---

**BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2010 - INFORMATIONS MUNICIPALES**

Rapporteur : M. Malvy

Monsieur Martin MALVY donne lecture du rapport de présentation du projet de budget annexe des informations municipales pour l'exercice 2010.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif « Informations municipales », entendu le rapport de présentation et en avoir délibéré :**

**ADOpte le budget annexe des informations municipales de la Commune comme suit :**

**– BUDGET DES INFORMATIONS MUNICIPALES**

<b>SECTION</b>	Reports 2009	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	-	24 400	24 400
Recettes	-	24 400	24 400
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	-	136 000	136 000
Recettes	-	136 000	136 000

**Vote par 25 voix POUR, 4 CONTRE (Loredo, Lagrange, Reynes, Kreule).**

---

## **BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2010 - TRANSPORTS PUBLICS URBAINS**

Rapporteur : M. Malvy

Monsieur Martin MALVY donne lecture du rapport de présentation du projet de budget annexe transports publics urbains pour l'exercice 2010.

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de budget primitif « Transports publics urbains », entendu le rapport de présentation et en avoir délibéré :**

**ADOpte le budget annexe transports publics urbains de la Commune comme suit :**

### **– BUDGET TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES**

<b>SECTION</b>	Reports 2009	Propositions nouvelles du Maire	Vote du Conseil Municipal
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	-	326 500	326 500
Recettes	-	326 500	326 500
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	-	591 000	591 000
Recettes	-	591 000	591 000

**Voté par 25 voix POUR, 4 CONTRE (Loredon, Lagrange, Reynes, Kreule).**

### **BUDGETS ANNEXES – AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009**

Rapporteur : M. Malvy

Conformément à l'instruction comptable M 14, le Conseil Municipal au vu du Compte Administratif adopté et voté avec un excédent de fonctionnement :

- pour le service de l'eau de.....	416 752,03 €
- pour le service de l'assainissement..	274 174,91 €
- pour les affaires économiques.....	70 515,35 €
- pour les informations municipales....	4 427,07 €
- pour les transports urbains.....	80 124,14 €

**DECIDE** après en avoir délibéré, d'affecter ces résultats d'exploitation comme suit :

#### **SERVICE DE L'EAU**

- 416 752,03 €, en section d'investissement au Budget Primitif 2010, au compte 1068 : réserves.

#### **SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

- 274 174,91 €, en section d'investissement au Budget Primitif 2010, au compte 1068 : réserves.

#### **SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES**

- 70 515,35 € en section d'investissement au Budget Primitif 2010, au compte 1068 : réserves.

#### **SERVICE DES INFORMATIONS MUNICIPALES**

- 4 427,07 €, en section de fonctionnement au Budget Primitif 2010, au compte 002 : excédent antérieur reporté.

#### **SERVICE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS**

- 80 124,14 €, en section de fonctionnement au Budget Primitif 2010, au compte 002 : excédent antérieur reporté.

**Vote par 26 voix POUR, 2 CONTRE (Loredo, Lagrange) et 1 ABSTENTION (Kreule).**

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE 2010 - RECONSTRUCTION DU MUR DE LA PLACE DES ECRITURES**

Rapporteur : M. Lavayssière

Le mur de soutènement en pierres de taille situé place des Ecritures et reliant cette place aux jardins de la Mairie présente des dégradations intrinsèques et une instabilité dangereuse. Le passage piéton a été sécurisé mais reste interdit.

Les données géotechniques et les relevés de sondage des sols et fondations confirment la tendance à une évolution des désordres structurels de cet ouvrage.

Aussi, pour des raisons de sécurité et afin de permettre l'accès au public au jardin et à l'Espace du Patrimoine depuis la place des Ecritures, il convient de procéder au renforcement de ce mur de soutènement. Ce dernier peut être consolidé en utilisant la technique de parois cloutées ou tirants d'ancrage permettant la conservation de la paroi en pierres de taille située dans le secteur sauvegardé.

Je vous propose d'adopter le plan de financement suivant et de solliciter les aides de l'Etat au titre de la D.G.E. 2010 ainsi que de la Région Midi-Pyrénées.

<u>I – DEPENSES</u>	H.T.
- Honoraires.....	42 760,00 €
- Travaux.....	201 550,00 €
- Frais divers (annonces, reproduction, révisions).....	<u>10 000,00 €</u>
TOTAL H.T.....	254 310,00 €

<u>II – RECETTES</u>	
- Subvention D.G.E.....	49 700,00 €
- Subvention Région « Grands Sites » (25 %).....	63 577,00 €
- Financement Ville de Figeac.....	<u>141 033,00 €</u>
TOTAL H.T.....	254 310,00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**ADOpte le plan de financement du programme de reconstruction du mur de soutènement du jardin de la place des Ecritures,**

**SOLLICITE les aides de l'Etat au titre de la D.G.E. 2010 et de la Région Midi-Pyrénées au titre de la politique « Grands Sites Touristiques »,**

**DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2010.**

**Voté par 28 voix POUR, 1 ABSTENTION (Kreule).**

**TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX – APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION**

Rapporteur : Melle Colomb

Dans un souci de maîtrise et de réduction de nos consommations d'énergie, il a été programmée la réalisation des travaux d'investissement suivants :

- la remise en conformité des chaufferies des écoles Louis Barrié, Paul Bert, Jean Moulin et Maurice Lacalmontie ;
- le remplacement des menuiseries extérieures du premier étage de la Mairie par des fenêtres à double vitrages ;
- le remplacement de la chaudière de la station de traitement de l'eau potable.

Ce programme d'investissement dont le montant total H.T. s'élève à 40 496,07 €, soit 48 433,30 € TTC pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Régional Midi-Pyrénées à hauteur de 35 %.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** le programme de travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux suivants, selon le plan de financement ci-dessous :

- <b><u>Dépenses</u></b> :	H.T.
. Travaux de mise en conformité chaufferies écoles..	23 659,89 €
. Menuiseries double vitrages 1 <sup>er</sup> étage Mairie.....	10 402,00 €
. Chaudière appartement station de pompage.....	<u>6 434,18 €</u>
<b>Total H.T.....</b>	<b>40 496,07 €</b>
- <b><u>Recettes</u></b> :	H.T.
. Subvention Région Midi-Pyrénées (35 %)....	14 173,62 €
. Financement Ville.....	<u>26 322,45 €</u>
<b>Total H.T.....</b>	<b>40 496,07 €</b>

**SOLLICITE** l'aide du Conseil Régional Midi-Pyrénées à hauteur de 35 % du montant total H.T. de l'opération ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2010.

**Voté par 28 voix POUR, 1 ABSTENTION (Kreule).**

**CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES - APPROBATION ET AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER L'AVENANT N° 4 AU MARCHE DE CONCEPTION-REALISATION**

Rapporteur : M. Soto

Par délibération du 19 Octobre 2007, le Conseil Municipal avait autorisé Madame le Maire à signer un marché de conception-réalisation avec la société O.T.V., mandataire du groupement conjoint, pour la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées communale pour un montant de 4 994 985,00 € H.T., incluant l'option désinfection ainsi que la variante panneaux photovoltaïques.

Je vous propose d'autoriser la réalisation de travaux supplémentaires visant à :

- Améliorer l'exploitation de la réutilisation d'eau traitée qui comprend :
  - o *Des aménagements de la voirie côté nouvelle usine pour accès à la prise d'eau intérieure de la station (extension de la voirie en enrobé),*
  - o *La mise en place d'un mât d'éclairage de cette zone,*
  - o *L'aménagement de prises d'eau surpressées ou non,*
  - o *Le comptage de l'eau prélevée par chaque utilisateur avec report en supervision.*
- Fournir des manchettes à brides en lieu et place des débitmètres électromagnétiques de la station en cas d'intervention et de démontage de ceux-ci.

Ces travaux génèreraient une plus-value de 38 978,05 € H.T. (46 617,74 € T.T.C.), soit 4.90 % d'augmentation par rapport au nouveau montant du marché après avenant n° 3, décomposés comme suit :

Désignation des travaux	Montants € H.T.
- <b>Réutilisation de l'eau usée traitée – Aménagements complémentaires –</b>	
o Mise en place d'un compteur d'eau sur prise d'eau côté ancienne usine	15 200,00 €
o Raccordement des débitmètres avec report en supervision (depuis AE3).	3 860,00 €
o Travaux de voirie – mise en place de fourreaux intérieurs nouvelle station (pour les 3 débitmètres et l'éclairage).	12 203,50 €
o Enrobé + bordure de la zone intérieure usine.	3 975,00 €
o Mât d'éclairage	1 639,55 €
	<b>36 878,05 €</b>
- <b>Fourniture de manchettes pour débitmètres.</b>	<b>2 100,00 €</b>
Montant Total H.T.	<b>38 978,05 €</b>
T.V.A. 19,60 %	7 639,69 €
Montant T.T.C.	<b>46 617,74 €</b>

Le marché de base de l'entreprise O.T.V. France est donc modifié comme suit :

- Marché de base H.T.	4 994 985,00 €
- Avenant n° 1 (modification de la décomposition du montant total des prestations entre les groupes de prestataires)	0,00 €
- Avenant n° 2 (changement d'indice de révision et coefficient de rattachement relatif)	0,00 €
- Avenant n° 3	205 481,70 €
- Avenant n° 4	38 978,05 €
<hr/>	
- Nouveau montant du marché	5 239 444,75 €
- T.V.A. 19,60 %	1 026 931,17 €
- Montant T.T.C.	6 266 375,92 €

Je vous propose d'en délibérer :

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré,**

**VU le rapport de présentation de l'avenant n° 4 au marché de conception-réalisation passé avec O.T.V. France et l'avenant n° 4 ci-annexé,**

**APPROUVE l'avenant n° 4 au marché de conception-réalisation passé avec O.T.V. France et portant sur la construction d'une nouvelle station d'épuration, dont le montant est de 38 978,05 € H.T. soit 46 617,75 € T.T.C.**

**AUTORISE Madame le Maire à signer ledit avenant tel qu'annexé à la présente délibération,**

**DIT que les crédits sont inscrits au B.P. 2010.**

**Voté par 27 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Loredon, Lagrange).**

**APPROBATION ET AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Rapporteur : M. Pagès

Par délibération du 27 Octobre 2003, le Conseil Municipal avait attribué le marché de maîtrise d'œuvre relatif au réaménagement du Complexe Sportif de Londeu à Sud Infra Environnement.

Ce marché a pour objet l'intervention d'une équipe de conception pluridisciplinaire au stade de la conception et de la réalisation de l'ouvrage.

La mission confiée aux concepteurs est une mission de base y compris études d'exécution et appartient à la catégorie réhabilitation telle que définie par le décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre privée.

Ce marché est constitué en deux lots :

- Un lot infrastructure,
- Un lot bâtiment.

**Le présent avenant n° 3 a pour objet :**

- d'ajouter une mission complémentaire au marché de maîtrise d'œuvre – Lot Infrastructure – suite à une demande de la maîtrise d'ouvrage relative à une étude complémentaire sur l'aménagement d'un terrain synthétique.
- de scinder la tranche conditionnelle n° 2 comme suit :
  - o *tranche conditionnelle n° 2* : comprendra toutes les études sur l'arrosage, l'éclairage et l'aménagement des terrains et suivi des travaux d'infrastructures (hors terrain n° 1).
  - o *tranche conditionnelle n° 3* : suivi des travaux d'aménagement, d'arrosage et d'éclairage du terrain T1.
- de fixer le nouveau forfait de rémunération en fonction de l'augmentation du montant total des travaux.

**Coût prévisionnel des travaux (LOT INFRASTRUCTURE) :**

Le coût prévisionnel provisoire des travaux (LOT INFRASTRUCTURE) inscrit au marché est : Co = 1 375 600,00 € H.T. (valeur juin 2005).

Le coût prévisionnel définitif des travaux (C) fixé par le présent avenant est :  
C = 1 420 705,63 € H.T. (valeur juin 2005)

### **Forfait de rémunération (LOT INFRASTRUCTURE) :**

Le forfait provisoire de rémunération inscrit au marché est :

Co x t avec **t = 9.6383 %**, soit 132 584,45 € HT (valeur juin 2005)

Le forfait définitif de rémunération fixé par le présent avenant en valeur juin 2005 est :

• coefficient de complexité de l'ouvrage	<b>C<sub>complexité</sub></b>	=	<b>0,81</b>
• coefficient d'abattement pour déduction de l'élément VISA	<b>C<sub>abat/visa</sub></b>	=	<b>0,92</b>
• taux de rémunération de l'élément EXE	<b>t<sub>EXE</sub></b>	=	<b>2,10 %</b>
• Coût prévisionnel définitif des travaux	<b>C</b>	=	<b>1 420 705,63 € HT</b>
• taux de la rémunération des éléments de mission de base avec étude d'exécution	<b>t'</b>	=	<b>9.6383 %</b>
• forfait définitif des éléments de mission de base avec études d'exécution	<b>(C x t')</b>	=	<b>136 931,87 € HT</b>
• Mission complémentaire SYNTHETIQUE			<b>4 000,00 € HT</b>
• forfait définitif			<b>140 931,87 € HT</b>
• montant de la TVA (19,6%)	<b>TVA</b>	=	<b>27 622,65 €</b>
• montant définitif de rémunération TTC	<b>F<sub>définitif</sub>TTC</b>		<b>168 554,52 € TTC</b>

### **Forfait de rémunération (LOT INFRASTRUCTURE + BATIMENT)**

	<b>INFRASTRUCTURE</b>	<b>BATIMENT</b>	<b>TOTAL</b>
Montant H.T.	<b>140 931,87 €</b>	<b>150 278,28 €</b>	<b>291 210,15 €</b>
T.V.A. 19.60 %	<b>27 622,64 €</b>	<b>29 454,54 €</b>	<b>57 077,18 €</b>
T.T.C.	<b>168 554,52 €</b>	<b>179 732,82 €</b>	<b>348 287,33 €</b>

La rémunération définitive est ainsi de **348 287,33 € T.T.C.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au report B.P. 2009.

Je vous demande d'autoriser Madame le Maire à signer ledit avenant.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré :**

**VU le rapport de présentation,**

**APPROUVE l'avenant n° 3 au contrat de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de la Plaine de Jeux Jean Baduel à conclure avec l'équipe de maîtrise d'œuvre composée de la société Sud Infra Environnement et de l'architecte Marie-José GAUTRAND,**

**AUTORISE Madame le Maire à signer le dit avenant tel qu'annexé à la présente délibération.**

**DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.**

**Vote par 27 voix POUR, 2 CONTRE (Loredo, Lagrange).**

**TRAVAUX DE STRICT ENTRETIEN SUR MONUMENTS HISTORIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION**

Rapporteur : Mme Exiga

Dans le cadre des travaux de strict entretien des monuments historiques est programmée en 2010 la restauration du plancher du chœur de l'église Notre-Dame-du-Puy. Cet édifice étant classé au titre des Monuments historiques, l'Etat, le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Conseil Général du Lot participent au financement de cette opération.

Eglise Notre-Dame-du-Puy : restauration du plancher du chœur

Dépense - Objet	HT	Recettes sur HT	
Restauration du plancher du chœur de Notre-Dame-du-Puy	14.304,00	Etat (35 %)	5006,04
		Conseil Régional Midi-Pyrénées (25%)	3576,00
		Conseil Général Lot (15 %)	2145,60
<b>Total HT</b>	<b>14.304,00</b>	<b>Subventions</b>	10.728,00
<b>TVA 19,6%</b>	<b>2803,59</b>	<b>Autofinancement</b>	3576,00
<b>Total TTC</b>	<b>17.107,59</b>	<b>Total HT</b>	14.304,00

Je vous propose d'approuver le plan de financement de ces travaux et d'autoriser Madame le maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées et du Conseil Général du Lot, pour ses propres crédits comme les crédits de l'Etat sur délégation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE les plans de financement de ces deux interventions,**

**DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.**

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 35 % du montant hors taxe pour la participation de l'Etat, de 25 % pour la participation du Conseil Régional Midi-Pyrénées et de 15% pour la participation du Conseil Général du Lot.

**Voté par 28 voix POUR, 1 ABSTENTION (Kreule).**

**TRAVAUX DE STRICT ENTRETIEN SUR MONUMENTS HISTORIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION**

Rapporteur : Mme Exiga

Dans le cadre des travaux de strict entretien des monuments historiques est programmée en 2010 la restauration du plancher du chœur de l'église Notre-Dame-du-Puy. Cet édifice étant classé au titre des Monuments historiques, l'Etat, le Conseil Régional Midi-Pyrénées et le Conseil Général du Lot participent au financement de cette opération.

Eglise Notre-Dame-du-Puy : restauration du plancher du chœur

Dépense - Objet	HT	Recettes sur HT	
Restauration du plancher du chœur de Notre-Dame-du-Puy	14.304,00	Etat (35 %)	5006,04
		Conseil Régional Midi-Pyrénées (25%)	3576,00
		Conseil Général Lot (15 %)	2145,60
<b>Total HT</b>	<b>14.304,00</b>	<b>Subventions</b>	10.728,00
<b>TVA 19, 6%</b>	<b>2803,59</b>	<b>Autofinancement</b>	3576,00
<b>Total TTC</b>	<b>17.107,59</b>	<b>Total HT</b>	14.304,00

Je vous propose d'approuver le plan de financement de ces travaux et d'autoriser Madame le maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées et du Conseil Général du Lot, pour ses propres crédits comme les crédits de l'Etat sur délégation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** les plans de financement de ces deux interventions,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif,

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 35 % du montant hors taxe pour la participation de l'Etat, de 25 % pour la participation du Conseil Régional Midi-Pyrénées et de 15% pour la participation du Conseil Général du Lot.

**Voté par 28 voix POUR, 1 ABSTENTION (Kreule)**

## **POLITIQUE IMMOBILIERE – BILAN DES OPERATIONS FONCIERES 2009**

Rapporteur : M. Mellinger

L'Article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il soit fait chaque année un Bilan des Opérations Foncières de la Ville.

Destiné à être annexé au compte administratif, ce bilan donne lieu à une délibération du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**VU l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**PREND ACTE** du Bilan des Opérations Foncières de l'année 2009 tel qu'il suit :

### **CESSIONS :**

<b>Acquéreur</b>	<b>Cadastre</b>	<b>Adresse</b>	<b>Superficie</b>	<b>Date DCM</b>	<b>Date Acte</b>	<b>Prix</b>
M.Theil	F 1894	Nayrac	249 m <sup>2</sup>	22/02/08	14/01/09	996 €
Mme Peyre	F 1895	Nayrac	250 m <sup>2</sup>	22/02/08	16/01/09	1000 €
M. Bédier	F 1893	Nayrac	250 m <sup>2</sup>	22/02/08	4/02/09	1000 €
Département du Lot	E 2783	St Cirgues	134 m <sup>2</sup>	5/07/09	17/09/09	240 €

### **ACQUISITIONS :**

<b>Vendeurs</b>	<b>Cadastre</b>	<b>Adresse</b>	<b>Superficie</b>	<b>Date DCM</b>	<b>Date Acte</b>	<b>Prix</b>
Constensou	D 706	LONDIEU	475	8/06/07	26/06/09	1662.50 €
Laborie / Gasc	C 449-1493-1920-1922-1924	Herbemols	35000 m <sup>2</sup>	24/07/09	21/11/09	179933 €
Époux BERTHIER	C 1902-1903-450-451-1838-2005	HERBEMOLS	23100 m <sup>2</sup>	24/07/09	16/12/09	395000 €

## **AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UNE PARCELLE APPARTENANT A L'ETAT – PROLONGATION DE DELAI**

Rapporteur : Mme Sercomanens

Dans l'attente du transfert de propriété devant intervenir entre l'Etat et la Région Midi-Pyrénées, je vous propose de prolonger d'une durée de deux années la convention d'occupation initiale d'une parcelle aujourd'hui emprise de la nouvelle aire communale d'accueil des gens du voyage.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE la prolongation de deux années de la durée de la convention d'occupation d'une parcelle emprise de la nouvelle aire d'accueil des gens du voyage conclue le 26 mai 2008 avec la Région Midi-Pyrénées,**

**AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant correspondant tel qu'annexé à la présente délibération.**

**Voté à l'unanimité des présents et représentés.**

## **RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR BESOINS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS**

Rapporteur : Madame le Maire

Depuis la rentrée scolaire 2009, le nombre d'enfants de l'école Jacques CHAPOU prenant leur repas au restaurant scolaire Paul Bert n'a cessé d'augmenter ne permettant plus aujourd'hui d'assurer dans des conditions optimum un service de qualité lors du repas et la surveillance des enfants entre 12h et 13h30.

Je vous propose de renforcer momentanément les effectifs affectés à cette école par la création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 8H et ce pour une durée maximum de 3 mois.

Je vous propose également la création de deux autres emplois d'agents non titulaires :

- l'un pour être affecté au sein du service « Propreté »
- le second pour renforcer le service « Fêtes et Cérémonies » pendant une durée d'un mois et demi en l'attente d'une possibilité de réintégration d'un de nos agents ayant pris une disponibilité pour convenances personnelles.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre III relatif aux statuts de la Fonction Publique Territoriale,**

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 article 3 alinéa 2, permettant le recrutement d'agents non titulaires pour couvrir des besoins saisonniers ou occasionnels,

DECIDE la création :

- d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire (échelle 3 IB 297-388) d'une durée hebdomadaire de 8h à compter du 26 avril 2008 pour une durée maximum de 3 mois,
- d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire (échelle 3 IB 297-388) à temps complet à compter du 19 avril 2010 pour une durée de 6 mois au sein des services techniques (Propreté),
- d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire (échelle 3 IB 297-388) à temps complet à compter du 19 avril 2010 jusqu'au 31 mai 2010 au sein des services techniques (Fêtes et Cérémonies).

Voté par 28 voix POUR, 1 ABSTENTION (Loredon).

---

**RECRUTEMENT D'UN AGENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « CONTRAT UNIQUE D'INSERTION ».**

Rapporteur : Mme le Maire

Je vous propose d'autoriser le recrutement d'un agent sous contrat unique d'insertion et ce pour une durée d'un an renouvelable une fois à raison de 35 heures de travail hebdomadaire effectuées au sein des services techniques municipaux.

Cet agent serait affecté dans deux services, pour un mi-temps respectivement, à savoir le service « Espaces Verts » afin de compléter l'équipe participant à l'entretien de la plaine de Londieu et plus particulièrement à l'entretien des nouveaux vestiaires, ainsi que le service « Propreté ».

Ce type d'emploi est pris en charge à hauteur de 90% par l'État sur la base de 30H.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le recrutement sous Contrat Unique d'Insertion (CUI) d'une personne pour une durée de 12 mois renouvelable une fois à raison de 35H hebdomadaires rémunérées sur la base du SMIC Horaire, effectuées au sein des services municipaux à compter du 20 avril 2010,

**RAPPELLE** que l'agent concerné bénéficie d'un régime indemnitaire d'un montant de 961,63€ pour un temps complet réparti en 1/3 au mois de juin et 2/3 en novembre.

Voté par 28 voix POUR, 1 ABSTENTION (Loredon).

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.

Le Secrétaire de séance,  
André MELLINGER